

# VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance du 27 décembre 2007.

**Présents :** *Mmes et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ;  
HENROTIN Jean, MULLENS Guy, de BARQUIN Jules, LEJEUNE Janique et  
VUYLSTEKE Pierre, Echevins ;  
BARTHELEMY Isabelle épouse RENAULT, BILLIET Léonard, MARION Rose-Marie  
épouse HERMAN, DEFAUX Julien, VERDUYSTERT Véronique épouse STREIGNARD,  
PONCIN Camille, GRANDMONT André, ZABUS Luc, MANIQUET Albert, LAVIS Thierry,  
ENGLBERT Cathy épouse PERET, LIBOTTE Laurent, THERASSE Rudy, HERMAN  
Yvon, DERMAGNE Pierre-Yves et BONHIVERS Michel, Conseillers ;  
HENIN Jean-Marie, Président du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
DEGEYE Jacques, Secrétaire communal.*

Délibération n° 309/2007.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2008 ET RAPPORT PRESCRIT PAR  
L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION.**

Le Conseil Communal ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures du Gouvernement Wallon, en date du 04.10.2007, relative au budget pour l'année 2008 ;

Vu le règlement général de la comptabilité communale (Arrêté du gouvernement wallond u 05.07.2007, et en particulier ses articles 7 à 13 ;

Vu les articles L1122-20, 23 et 26, § 2 ainsi que le livre III de la 1<sup>ère</sup> partie (« Finances communales ») di Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de la commission instituée par l'article 12 du Règlement général de la comptabilité communale ;

Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2008, services ordinaire et extraordinaire, et ses annexes ;

Vu le rapport :

- sur la politique générale et financière de la Commune ;
- de synthèse sur le budget de l'exercice 2008 ;
- sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2007 ;

ECOUTE les commentaires du Collège Communal sur le contenu de ce rapport, selon le prescrit légal ;

Après en avoir délibéré ;

Après une suspension de séance de 21 h 45 à 21 h 52, la séance publique ayant repris à 21 h 52 ;

VOTE séparément sur les groupes d'articles suivants, PAR 16 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS :

- Service extraordinaire : administration générale, patrimoine privé, pompiers, communications/voirie/cours d'eau, commerce/industrie, enseignement, culture (éducation populaire et arts), cultes, salubrité publique
- Ensemble du budget extraordinaire : PAR 16 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS ;

VOTE séparément sur les groupes d'articles suivants, PAR 16 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (hormis pour les pompiers, où Monsieur Laurent LIBOTTE s'est retiré pour rentrer ensuite en séance à 21 h 55) :

# VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance du 27 décembre 2007.

Délibération n° 309/2007 (suite 2).

- Service ordinaire : recettes et dépenses générales, impôts et redevances, administration générale, patrimoine privé, services généraux, pompiers (PAR 16 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS), justice/police, communications/voirie/cours d'eau, commerce/industrie, agriculture, enseignement gardien/primaire, enseignement secondaire, etc, bibliothèques publiques, éducation populaire/arts, cultes, sécurité et assistance sociale, aide sociale et familiale, institutions de soins, alimentation/eau, désinfection/nettoyage/immondices, eaux usées, cimetières/protection de l'environnement, logement/urbanisme ;

- Ensemble du budget ordinaire : PAR 16 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS ;

PAR 16 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS :

VOTE sur l'ensemble du budget communal pour l'exercice 2008, au sens de l'article L1122-26, § 2, 3<sup>ème</sup> alinéa, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Récapitulatif du budget 2008 :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Recettes :	17.091.804,25 EUR	6.106.250 EUR
Dépenses :	15.868.252,67 EUR	6.106.250 EUR
Boni :	1.223.551,58 EUR	0 EUR

Résultat du budget ordinaire à l'exercice propre : déficit de 221.160,91 EUR ;

Monsieur Albert MANIQUET justifie son abstention :

« Nous nous sommes abstenus parce que, bien que le mode de vote puisse être imposé par le Président de séance, nous aurions souhaité en être informés à l'avance. »

Par le Conseil,

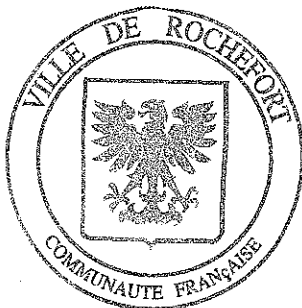
Le Secrétaire communal,  
(s) J. DEGEYE.

Le Président,  
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 28 décembre 2007.

Le Secrétaire communal,

J. DEGEYE.



Le Bourgmestre,

F. BELLOT.